

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fonds de Proximité d'Intérêt Communal - FIC - Recalage de la Programmation
2013-2014-2015 de la voirie de proximité - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La programmation du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie permet la réalisation d'opérations de voirie d'intérêt local, en fonction des priorités définies par les municipalités, en liaison avec les services communautaires et dans la limite des dotations dont la répartition par commune a été arrêtée par la délibération 2009/0305 du 29 mai 2009 et confirmée par délibération 2012/0412 du 22 juin 2012 relative à la T.L.E.

Le montant annuel du FIC Voirie pour l'année 2013 s'élève à 26 423 000 € conformément à la délibération 2012/0007 de janvier 2012 sur la précédente programmation triennale du FIC Voirie et sur la base des 27 communes. Au BS 2013, la ville de Martignas sur Jalle a fait l'objet d'une dotation de 265 000€ pour l'année 2013.

Pour l'année 2014, le montant annuel du FIC Voirie est réduit de 10% conformément aux principes arrêtés dans le cadre du Débat d'Orientation du PPI tenu en mars 2013, pour atteindre un montant de 24 552 000 € intégrant la commune de Martignas sur Jalle.

Dans la mesure où il s'agit d'opérations de maîtrise d'ouvrage communautaire, il convient d'en arrêter la liste par délibération du Conseil de Communauté. Il est ainsi proposé un recalage de la programmation triennale 2013/2014/2015.

Pour l'année 2015, cette proposition est faite à titre indicatif dans l'attente de la décision de la prochaine mandature et afin de planifier les études en 2013 pour l'année 2015.

Des fiches de programmation ont été établies par année et par commune et présentées par direction territoriale. Chaque fiche de programmation se décompose en 4 parties :

- La partie « programme » rassemble les opérations de voirie (hors accessibilité)
- La partie « acquisitions » rassemble les acquisitions à réaliser
- La partie « accessibilité » rassemble les opérations spécifiques à l'accessibilité
- La partie « bilan financier prévisionnel » intègre tous les événements financiers connus permettant de faire un point prévisionnel de la consommation du fic voirie et de sa part « accessibilité », pour chaque année de programmation ; le bilan financier

reprend les différents mouvements issus de la fongibilité du FIC et tout autre événement tel que les participations aux GPV, ZAC, PAE,..... ou éventuellement des recettes.

Pour chaque opération sont mentionnés :

- son stade d'avancement au moment de l'établissement de la présente programmation selon 5 niveaux (Programme = Définition des besoins, EP = Etude Préliminaire, AVP = Avant projet, PROJET, AO = Appel d'offres)
- le stade auquel la direction territoriale devra porter l'opération à l'issue de l'année 2013 selon ces mêmes 5 niveaux ou, pour les opérations devant être réalisées en 2013, deux autres niveaux (Travaux, acquisitions).

Les fiches de recalage de programmation sont jointes en annexe à la présente délibération.

La précision des estimations données dans ces fiches est dépendante du stade d'avancement des opérations. Ainsi, les estimations des opérations au stade EP sont données à $\pm 20\%$ et les estimations des opérations au stade AVP sont données à $\pm 10\%$.

Le cas échéant, la liste des opérations de la 1^{ère} année du programme triennal, soit 2013, sera complétée d'opérations de substitution (S) répertoriées dans la programmation 2014 qui seront susceptibles de remplacer des opérations qui ne pourront pas être réalisées en 2013.

Le recalage de la programmation arrêtée en janvier 2013 (Délibération 2013/0001) va permettre :

- de tenir compte des souhaits de modifications de programmation des communes et de l'évolution des estimations en fonction des stades d'avancement des opérations ;
- de tenir compte de l'augmentation des dotations au titre de la T.L.E. perçue en 2012 affectée à des opérations d'accessibilité et incluse dans le F.I.C. Voirie en 2013 (délibération 2013/63 du 28 juin 2013)
- d'atteindre l'équilibre des enveloppes individuelles par commune à l'issue de l'année 2014, année de fin de mandat, de manière à ce que n'apparaisse aucun déficit dans la consommation de ces crédits.

Concernant l'affectation de la T.L.E. au Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C.), il convient de rappeler que le Fonds d'Intérêt Communal bénéficie chaque année des 6/7^{ème} de la recette de la T.L.E. collectée l'année précédente sur le territoire communautaire, soit 7,451 M€ collectés en 2012 et affectés au FIC 2013 de la manière suivante :

- 1 M€ pour le F.I.C. Assainissement Pluvial déjà réparti sur 2013
- 3 M€ déjà inclus dans le F.I.C. Voirie 2013 de 26,423 M€ (hors Martignas sur Jalle)
- 3,451 M€ de surplus de T.L.E. affecté au F.I.C. Voirie pour des opérations d'accessibilité dont 2,778 M€ ventilés par commune et 0,673 M€ affectés au service de la Voirie pour la mise en place de plans d'accessibilité, actions de communication et outil d'aide à la maintenance du patrimoine (délibération n°2012/041 2)

Le montant total de la dotation FIC Voirie 2013 s'établit ainsi à 29,466 M€ avec Martignas sur Jalle (soit 26,423 M€ + 2,778 M€ + 0,265 M€).

Le récapitulatif de la consommation prévisionnelle des enveloppes FIC Voirie et Fic Eaux pluviales, joint en annexe à cette délibération, met en évidence la fongibilité de ces deux fonds, leur niveau de consommation à la fin de chaque année pour les 28 communes de la Communauté urbaine et plus particulièrement la situation à fin 2014 par rapport à l'objectif d'équilibre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0305 du 29 mai 2009 décidant la création du Fonds de Proximité

VU les délibérations 2012/0007 et 2012/0412 décidant du montant du FIC Voirie pour 2013 et 2014 et de sa répartition par commune,

VU le principe d'un écrêtement de 10% des dépenses d'équipement directes arrêté dans le cadre du Débat d'Orientation du PPI tenu en mars 2013, appliqué à l'enveloppe du FIC Voirie en 2014.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Qu'il convient de prévoir la programmation triennale 2013/2014/2015 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie

DECIDE

Article Unique :

Le programme triennal 2013/2014/2015 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de la Voirie tel qu'il résulte des demandes et des priorités définies par les municipalités est adopté selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

M. ALAIN DAVID